

**POL220 - État et mondialisation (3 crédits)**

**Préalable : POL120**

**Hiver 2024**

**Professeur : Mathieu Arès**

Horaire : Mardi, 13h à 15h50

[Mathieu.Ares@USherbrooke.ca](mailto:Mathieu.Ares@USherbrooke.ca)

Téléphone : 819 821-8000, poste 63775

Local : A4-265

Bureau: A6-1008

Disponibilité : Mardi ou sur rendez-vous

---

**PLAN DE COURS**

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

**CIBLE DE FORMATION**

Réfléchir sur l'action de l'État dans un environnement mondialisé. Comprendre la mondialisation et les transformations de la puissance de l'État depuis 1945 : les principes et les enjeux de la mondialisation et des transformations de l'État sur la démocratie, sur l'État providence, sur les politiques publiques et sur la capacité régulatrice des États.

**CONTENU**

Le retrait de l'État, la montée du néolibéralisme, le marché, les multinationales globales, Bretton Woods, les marchés financiers internationaux, les régimes internationaux et la gouvernance globale, les mouvements altermondialistes, les stratégies étatiques, la résistance des États. Études de cas.

**CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES**

En ce qui concerne le développement général des connaissances et des compétences, le but du cours est avant tout d'offrir aux étudiantes et aux étudiants la possibilité d'approfondir leur compréhension de la mondialisation ainsi que des effets de cette dernière sur l'action de l'État.

L'étudiante ou l'étudiant verra les grandes approches et principaux modèles d'analyse de la mondialisation et de l'État, il saura identifier les principaux acteurs qui participent aux processus et sera en mesure de mieux comprendre les possibilités ainsi que les limites de l'action de l'État dans un environnement mondialisé.

Le cours se veut un exercice réflexif qui devrait contribuer, sur le plan des compétences, à améliorer la capacité des étudiantes et étudiants à analyser des problèmes liés à l'intervention de l'État dans un environnement mondialisé. Après avoir suivi ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure d'entreprendre une recherche sur le sujet et connaîtra la littérature essentielle à ce champ de recherche.

Dates importantes	Contenu
21 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	<a href="https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/">https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/</a>
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 <sup>er</sup> cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	6 février, de 11 h 50 à 15 h 50 21 mars, de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril
Période d'examens	Du 15 au 26 avril (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

## PRÉSENTATION DU PLAN DE COURS

### AIDE-MÉMOIRE :

**DÉBUT DES COURS : 9 JANVIER 2024**

**REMISE DU PLAN DE RECHERCHE : 30 JANVIER 2024**

**EXAMEN INTRA : 27 FÉVRIER 2023**

**SEMAINE DE RELÂCHE : 4 AU 8 MARS 2024**

**EXAMEN FINAL : 23 AVRIL 2024**

**PRÉSENTATION ORALE DES TRAVAUX : 9 AVRIL 2024**

**PRÉSENTATION ORALE DES TRAVAUX : 16 AVRIL 2024**

### **Semaine 1 – (9 janvier 2024)**

- L'économie politique des relations internationales
- Définitions et questions de méthode

### **Semaine 2 - (16 janvier 202)**

- Évolution de la pensée économique
- Le mercantilisme
- Le libéralisme et le libre commerce
- L'école nationaliste (De Hamilton à Prebish)
- Keynésianisme et la révolution néolibérale

### **Semaine 3 - (23 janvier 2024)**

- Économie internationale et libre-échange au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècle
- L'Angleterre centre du monde: Libre-échange et protectionnisme
- Crise de 1929 et la reconstruction de l'économie mondiale

**Semaine 4 - (30 janvier 2024)**

- Du GATT à l'OMC
- Les règles de bases du GATT et de l'OMC
- L'évolution du droit commercial multilatéral

**6 février (Lever de cours – AGEFLESH)****Semaine 5 (13 février 2024)**

- Du GATT à l'OMC (suite)
- Le régionalisme et les blocs économiques
- Origine et dynamique (Europe, Amériques, Asie)
- « Le bol de spaghetti »
- L'intégration en profondeur ou compétitive

**Semaine 6 – (20 février 2024)**

- Firmes et investissements
- Investissement direct étranger

**Semaine 7 – (27 février 2024)**

- Examen intra

**5 mars 2024 (Semaine de relâche)****Semaine 8 – (12 mars 2024)**

- Le système monétaire international (Du bimétallisme à Bretton Woods au non-système)
- Taux de changes fixe vs taux de changes flottants
- Le Fonds monétaire international

**Semaine 9 – (19 mars 2024)**

- La fin de la convertibilité
- Les crises financières

**Semaine 10 – (26 mars 2024)**

- Mondialisation, compétitivité et retrait de l'État

**Semaine 11 – (2 avril 2024)**

- Chaines de valeurs, Chine et relance économique

**Semaine 12 – (9 avril 2024)**

- Présentations orales des travaux (à confirmer)

**Semaine 13 – (16 avril 2024)**

- Présentations orales des travaux (à confirmer)

**Semaine 14 – (23 avril 2024)**

- Examen final (à confirmer)

## ÉVALUATIONS

Un examen intra : 30 %

Un examen final : 30 %

Travail de session en équipe ou individuel: 40 %

Dont	Plan	5 % (Semaine 4 – 30 janvier 2024)
	Présentations orales	10 % (PowerPoint, environ 15 minutes)
	Travail écrit	25 % (Remise 23 avril 2024)

## PRÉSENTATIONS ORALES

Il est permis aux personnes étudiantes de s'auto-enregistrer et de conserver l'enregistrement de leur prestation orale.

**Travail de session (seul ou en équipe de deux) (entre 20 et 25 pages selon le sujet, incluant page de présentation, table des matières, corps du texte et bibliographie).**

**Le plan (entre 3 et 5 pages, incluant une problématique (1 à 1,5 page), une question de recherche et une hypothèse préliminaire, une présentation schématique des parties du texte (courte présentation de chacune des parties) et une bibliographie préliminaire (dix entrées minimales).**

Le sujet du travail est laissé à la discrétion de l'étudiante ou de l'étudiant, mais doit obtenir l'approbation du professeur.

Le travail de session peut s'orienter vers le commerce, le système monétaire international, l'investissement ou autres.

Une bibliographie sera disponible sur le site *Moodle* du cours afin de vous aider dans votre démarche.

**Voici une liste non exhaustive de sujet, voire de suggestions ou d'inspirations, pour vos travaux :**

### Commerce

- Accords de libre-échange régionaux
- Conflit du bois d'œuvre
- Partenariat transpacifique
- Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
- Le Mercosur
- Les mesures de relance économique (Covid-19)
- Le *Brexit*

### SMI

- Crise de l'euro (impacts sur un ou des pays)
- Crise du FMI
- Système de prévention des crises selon le FMI
- Crise des dettes souveraines
- Covid 19
- Guerre en Ukraine (aspects économiques)

### Investissement

- Investissements canadiens à l'étranger (ou autre pays)
- Investissements étrangers au Canada (ou autre pays)
- La Chine en Afrique
- Les paradis fiscaux

### Autres

- ONG et mondialisation
- Les protestations (Gilets jaunes, Chili, Équateur etc.)
- L'endettement public et privé
- La fiscalité des *GAFAS*

## LECTURES OBLIGATOIRES

Chaque semaine, vous devrez lire les textes mis à votre disposition sur le site *Moodle* du cours. Les lectures sont à effectuer en prévision du cours afin de maximiser la participation des étudiantes et étudiants. Ces textes serviront d'inspiration lors de la rédaction des examens.

## BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie sera disponible sur le site *Moodle* du cours afin de vous aider dans votre démarche.

## QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

## RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

## GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

## REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

## PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

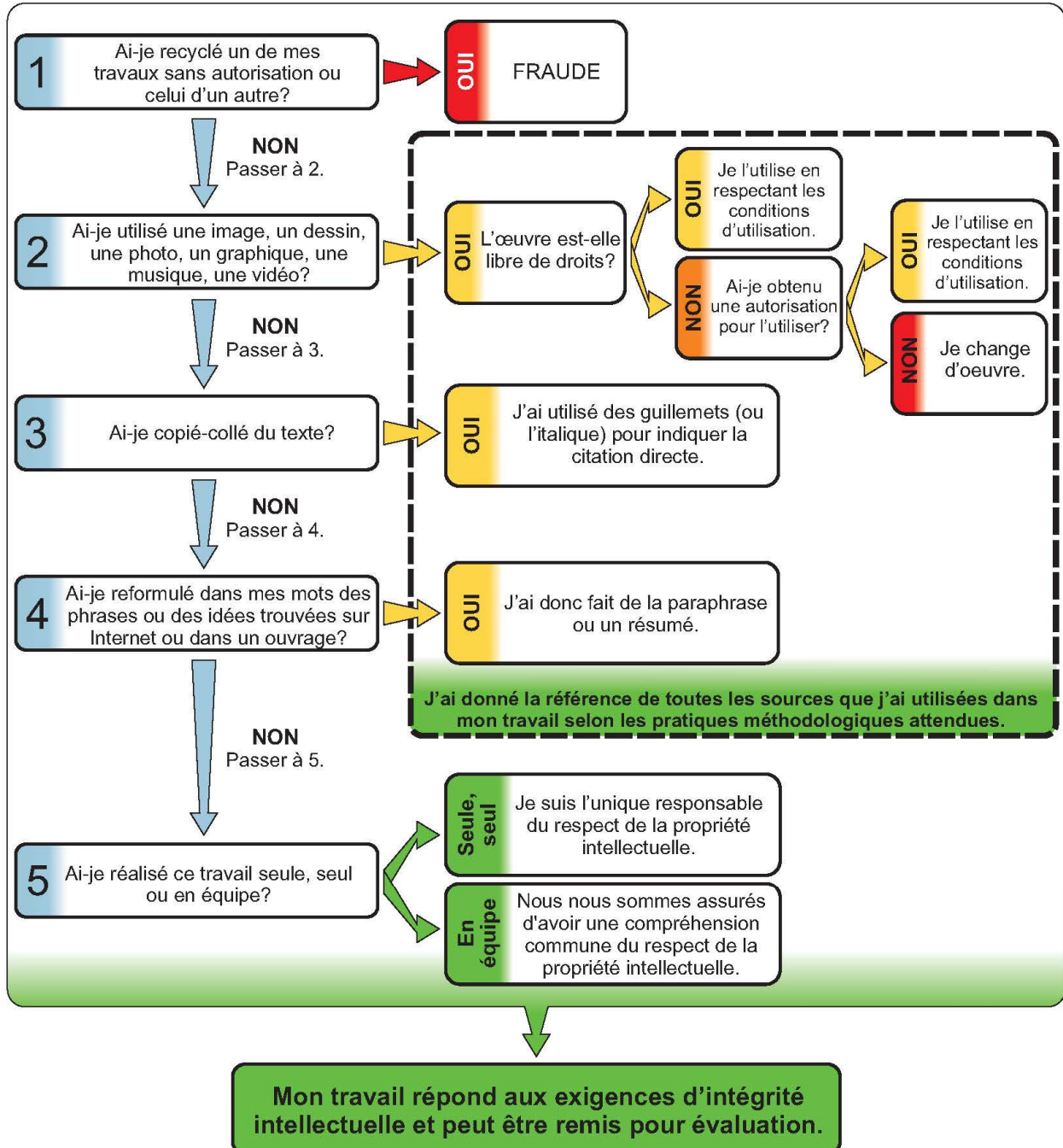
Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/integrite-intellectuelle-etudiants) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/antiplagiat-service-soutien-formation).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

## Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail\*

\* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

#### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

## Autrement dit : mentionnez vos sources